

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 MARS 2024

DELIBERATION N°2024.00139

TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) APPLICABLE EN 2024

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 15 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 122

Nombre de présents : 84 Nombre de pouvoirs : 30 Nombre de voix : 114

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE, Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON. Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Michèle BISACCIA. M. Cyrille BONNEFOY, М. Bernard M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, CINIERI, Mme Viviane COGNASSE. M. Pierrick COURBON, M. Charles M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc M. Louis-Jean FONTBONNE, FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona **GONZALEZ** GRAIL. Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Daniel GRAMPFORT. Mme Catherine GROUSSON. M. Marc JANDOT. M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, MICHAUD-FARIGOULE, Mme Christiane Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN. Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON,

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20240328-D202400139I0

Date de mise en ligne : 09 avril 2024

Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme SUZAT-GIULIANI, TARDIEU Eveline M. Marc représenté par BOULAT, Marie-Christine THIVANT. Mme Francoise Mme M. Gilles THIZY, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs:

Mme Ingrid ARNAUD donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,

Mme Françoise BERGER donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC,

M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Caroline BENOUMELAZ,

M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,

M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,

Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Robert KARULAK,

M. Bruno CHANGEAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,

M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,

M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

M. Frédéric DURAND donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Jacques PHROMMALA,

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,

Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,

M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,

Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,

M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,

Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Catherine CHAPARD,

Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,

Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Olivier LONGEON

Membres titulaires absents excusés :

M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 MARS 2024

TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) APPLICABLE EN 2024

Par délibération en date du 10 octobre 2002, le Conseil de Communauté s'est prononcé sur l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le territoire de l'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2003.

Cette recette a pour objet de couvrir les dépenses relatives à la gestion des déchets ménagers et assimilés et participe à l'équilibre financier du budget du service dont elle constitue la principale recette.

Afin de financer les dépenses du budget 2024 des déchets ménagers et assimilés, il est proposé de fixer le taux de TEOM à 8,3 % en 2024, sans modification par rapport à 2023.

Ce taux s'appliquera sur l'ensemble des 53 communes du territoire de la Métropole.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- <u>fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères applicable en 2024</u> sur l'ensemble des communes à 8,3 %;
- <u>la recette correspondante sera imputée au chapitre 731 du budget principal de l'exercice 2024.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 1 abstention.

Pour extrait, Le Secrétaire de Séance,

Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,

Sylvie FAYOLLE